Zimbra

Règles pour la conduite des TP d'OS302

De : Oum-El-Kheir Aktouf <oum-elkheir.aktouf@lcis.grenoble-inp.fr> jeu., 18 mars 2021 11:55

Objet : Règles pour la conduite des TP d'OS302

À:_Liste p2023 <p2023@etu.esisar.grenoble-inp.fr>Cc: Arthur Baudet <arthur.baudet@lcis.grenoble-inp.fr>, adrien rochedy <adrien.rochedy@gmail.com>

Répondre à : Oum-El-Kheir Aktouf < oum-elkheir.aktouf@lcis.grenoble-inp.fr>

Bonjour,

Afin de rendre la communication autour des TP d'OS302 plus fluide en ces temps compliqués, merci de lire attentivement les lignes ci-dessous. Celles-ci établissent des règles à respecter pour que tout se passe au mieux pour les élèves et les chargés de TP.

Bonne journée,

O. Aktouf, A	. Baudet	et A. Ro	chedy							
======	=====	=====	====	====	=====	:====:	====	=====	====	=====
======	=====	=====	====	====	=====	:====:	====	=====	====	=====
======	=====	=====	====	====	=====	:====:	=====	====:	====	==

1. Communication avec les enseignants :

- Pour les questions liées aux TPs, vous devez contacter les chargés de TP : arthur.baudet@lcis.grenoble-inp.fr, adrien.rochedy@gmail.com
- Vous devez toujours indiquer dans vos messages (ou votre signature de mail) **votre numéro de groupe de TDM, votre numéro de groupe de TP, et le nom de votre binôme de TP pour l'OS302.**
- Vous devez chercher les solutions par vous-mêmes, y compris sur les questions difficiles. C'est ce travail de recherche qui vous fera progresser. Même si vous n'arrivez pas à résoudre une question ou un exercice, le fait d'indiquer le travail de recherche fait dans votre CR, même s'il n'a pas abouti, permettra à l'enseignant de mieux vous orienter pour la suite.
- Pendant les séances de TP, les enseignants ne sont pas là pour résoudre les problèmes de compilation ou autres liés à votre code, mais pour vous aider sur des notions de système ou des fonctions qui seraient encore floues, malgré vos efforts pour les comprendre.

1 sur 2 18/03/2021 à 12:20

2. Modalités d'évaluation des TP d'OS302 :

2.1. TPs au rendu obligatoire:

- Les TP qui donneront lieu à une évaluation notée sont les TP 2, TP 4 et TP 6.
- Pour ces TPs, le compte-rendu est **obligatoire**. Pour le rédiger, vous devez vous conformer aux **modalités de rédaction de comptes-rendus disponibles sur Chamilo.**
- Chaque CR de TP doit être déposé dans le **bon dossier "Travaux" de Chamilo (bon numéro de TP et bon numéro de groupe)**, sous peine d'un malus.
- La date limite de dépôt est indiquée sur le dossier correspondant. Elle correspond en général à une semaine après la séance de TP.

2.2. TPs au rendu facultatif:

- Les TP 1, TP3 et TP5 ne sont pas notés.
- Si vous souhaitez un retour **qualitatif** sur votre travail de la part des enseignants de TP, vous pouvez déposer un CR rédigé correctement, selon les mêmes règles que pour les CR obligatoires.

2.3. TP en retard:

En cas de retard de rendu d'un CR de TP:

- Prévenir l'enseignant de TP correspondant.
- Déposer le CR en retard sur le dossier de nom **"CR_en_Retard"** de Chamilo qui n'a pas de date limite.
- Ne pas envoyer de CR par mail aux enseignants. **Tout CR envoyé par mail sera ignoré.**

3. Retour des enseignants sur votre travail en TP :

Les chargés de TP feront au mieux pour vous faire un retour sur vos travaux de TP dans un temps raisonnable.

2 sur 2 18/03/2021 à 12:20